ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⵏⴰⵏⵜ ⴷ ⵓⵙⵉⵍⵖ
ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵜⵓⵏⵏⵓ

المملكة المغربية
وزارة التضامن والإدماج الاجتماعي والأسرة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
DE L'INSERTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

UNFPA
Fonds des Nations Unies pour la Population

Projet

« Renforcement des Capacités Des Principaux acteurs, notamment institutionnels, afin qu'ils défendent et protègent les droits des femmes, y compris la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre.

Appel à consultation

Pour le recrutement d'un(e) consultant(e) Pour l'élaboration du rapport annuel sur la violence à l'égard des femmes

Juillet 2023

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent contrat porte sur le recrutement d'un(e) consultant(e) pour l'élaboration du rapport annuel sur la violence à l'égard des femmes.

La désignation détaillée des prestations demandées figure à l'article 2.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Contexte :

La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine et des Libertés fondamentales qui empêche partiellement ou totalement les femmes de jouir des dits droits et Libertés. La gravité et la multiplicité des conséquences de ce phénomène à tous les niveaux (social, économique, psychologique), la complexité des parcours des victimes pour bénéficier d'un accompagnement de qualité et faire valoir leurs droits, nécessitent un engagement politique global, illustré à travers une convergence entre toutes les initiatives gouvernementales et civiles et le renforcement des efforts de tous les intervenants concernés.

A cet effet, le Maroc a connu au cours des deux dernières décennies, d'importantes réformes structurelles, sur les plans législatif et institutionnel, et qui ont porté sur la promotion des droits des femmes, et la lutte contre toutes formes de discrimination et de violence fondées sur le sexe. Ces réformes, consolidées par la constitution 2011 (articles 19 et 164), ont ouvert des perspectives de changements qualitatifs tant au niveau des rapports sociaux hommes-femmes qu'au niveau des droits des personnes et plus particulièrement ceux des femmes.

Ces initiatives ont été consolidées, également, par l'adoption de la loi 103.13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes en 2018 et son texte d'application , la stratégie et les programmes du Ministère de la Solidarité , de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes , et aussi par l'adoption de la Déclaration de Marrakech signée le 8 Mars 2020 à Marrakech, sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette déclaration, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, s'engage à mettre en place des centres pour accueillir et héberger les femmes victimes de violence et qui sont maintenant au nombre de 83 EMF au niveau de tout le territoire marocain, ainsi que l'élaboration d'un protocole pour accompagner les femmes à l'intérieur de ces centres et les préparer à sortir du cercle vicieux de la violence en leurs octroyant des formations adéquates pour assurer leur autonomisation et leur intégration dans la société.

Afin de capitaliser sur ces différents efforts déployés dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, le MSISF procédera à l'élaboration des rapports statistiques annuels sur la violence à l'égard des femmes au Maroc.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du plan de travail 2023 signé entre le Ministère de la Solidarité de l'Insertion Sociale et de la famille et UNFPA

Objectifs

- Contribuer au développement et au renforcement de la connaissance dans le domaine de la violence à l'égard des femmes ;
- Mettre en place une base de données et d'informations régionales et nationales relative à la violence à l'égard des femmes et ce à travers un processus de collecte de données recueillies par les EMF ;

- Faire une analyse sociologique et lecture quantitative et qualitative des données.

Résultats attendus de la consultation :

Pour l'élaboration dudit rapport, le (la) consultant(e) tout au long du processus de sa mission, travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille.

Ses principales tâches sont :

- **Elaboration d'une note méthodologique** présentant l'approche, les étapes et les moyens proposés pour atteindre les objectifs de la consultation ;
- **Elaboration du rapport statistique analytique** sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes en arabe ;
- **Elaboration d'un résumé** du rapport en 10 pages en arabe et en français ;
- **Elaboration d'une présentation (PPT)** en arabe et en Français.

Les documents fournis doivent être fournis en version papier et version électronique.

Missions du consultant (e) :

a- Analyser les statistiques disponibles et issues des 83 EMF.

b- Elaborer un rapport analytique des données quantitatives et qualitatives avec une approche sociologique.

c- Relever des recommandations à l'issue de cette analyse.

d- Etudier la conformité des centres avec le protocole territorial de prise en charge des femmes victimes de violence de la déclaration de Marrakech 2020.

e- Mettre en place un tableau de bord d'indicateurs clés avec fiche électronique détaillée par centre.

Profil du consultant (e)

- Formation et diplôme :
  - Doctorat en sociologie ;
- Qualifications et compétences :
  - Une connaissance approfondie des contextes sociaux et de l'environnement institutionnel marocain dans le domaine social en général, et en particulier le domaine de la violence à l'égard des femmes ;
  - Bonne connaissance de l'approche des droits humains et de l'approche genre ;
  - Bonnes capacités d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
  - Bonnes capacités de synthèse et de rédaction en arabe et en français.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISSION

La consultation s'étale sur une période de 90 jours, les durées de validation et des arrêts ne sont pas incluses.

Calendrier d'exécution

Phase	Echéance
Une note méthodologique conformément aux termes de références	15 jours
Le rapport final des données statistiques des EMF avec une analyse sociologique et lecture quantitative et qualitative des données	60 jours
Résumé du rapport en 10 pages en arabe et en français/ PPT) en arabe / en Français	15 jours
Total	**90 jours.**

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être composé de deux enveloppes fermées :

Première enveloppe :

- Une offre technique comprenant :
  - Un Curriculum Vitae (CV) ;
  - Les méthodologies pour réaliser les travaux de consultance ;
  - Copies conformes aux originales des diplômes.

Deuxième enveloppe :

- Une offre financière.

ARTICLE 5 : PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES OFFRES

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers de candidature, y compris l'offre financière, en format papier au siège du Ministère de la Solidarité, de l'insertion Sociale et de la Famille, au Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines, du Budget et des Affaires Générales, au plus tard le **18 Août 2023 à 15h00 GMT+1**, date et heure limites de réception des offres.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Une commission sera chargée de l'examen des offres des concurrents selon les modalités ci-dessous :

ETAPE 1 : EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Une note technique (NT sur 100 points) est obtenue à l'issue de l'évaluation des candidatures. Elle sera axée sur les trois critères suivants :

1. La méthodologie de travail : notée sur **50 points** ;
2. La qualification des intervenants : notée sur **50 points**.

1. Méthodologie de travail :

Cette étape concernera l'examen de l'adéquation de la méthodologie proposée par le concurrent avec les termes de référence, à travers l'appréciation de la compréhension des objectifs, du contexte et des tâches à réaliser, de la pertinence et le degré de développement de l'approche proposée pour l'ensemble des prestations.

C1 : Pertinence de l'approche proposée pour la réalisation des prestations (../50 points)		Notation	Support d'évaluation
Bonne	Pertinente, développant d'une manière détaillée l'approche proposée.	**50 points**	Note Méthodologique proposée
Satisfaisante	Appropriée, développant l'approche proposée, décrivant les étapes, les dispositifs et outils de suivi, l'organisation des missions.	**30 points**	
Insuffisante	Incohérente ou non claire ou présentant des lacunes méthodologiques significatives.	**00 point**	

2. Qualification du consultant :

L'appréciation de ce critère portera sur l'examen de la conformité des diplômes ou attestations ainsi que de CV fournis par les prestataires aux exigences du présent appel à consultation.

C2 : Qualification du consultant (../50 points)	Notation	Support d'évaluation
Diplôme : - Doctorat en sociologie - Diplôme inférieur au doctorat ou sans diplôme dans le domaine concerné	**30/50** **00/50**	Copie certifiée conforme à l'originale du diplôme + CV de l'intéressé signé
Curriculum Vitae (CV) signé	**../20**	
NOTE TOTALE	**../50**	

La note technique **NT** est la somme des notes relatives aux trois critères ci-dessus :

NT = C1 + C2

Au terme de cette phase, chaque concurrent est évalué par une note technique (NT) sur 100.

ETAPE 2 : EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES

L'évaluation financière des offres sera faite en attribuant une note financière « **F** » à chacune des offres, selon la formule ci-dessous :

NF = (OFM / OFC) *100

Avec :

- **NF** = Note financière
- **OFM** = Montant de l'Offre Financière du Moins disant
- **OFC** = Montant de l'Offre Financière du Concurrent considéré

Ensuite la commission procédera à l'analyse technico-financière pour attribuer une note globale.

ETAPE 3 : ANALYSE TECHNICO-FINANCIERE

La note globale sera calculée en utilisant les coefficients de pondération suivants :

- 80% de la note technique (NT)
- 20% de la note financière (NF)

NG = (Note technique x 80%) + (Note financière x 20%)

Le soumissionnaire ayant obtenu la note Globale NG la plus élevée sera déclaré attributaire.

Appel à consultation

Termes de Références

LE PRESTATAIRE	L'AGENT AUTORISE (L'Administration)